



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Exporter ?

On n'est pas une
multinationale !

Nous savons qu'être artisan
c'est produire ici,
mais vos clients n'ont pas
de frontières.



Avec le **CONTRAT ARTISANAT** Auvergne-Rhône-Alpes,
on vous *accompagne*, on vous *conseille*, on vous *finance*.

Je m'engage dans un Contrat Artisanat !
Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat la plus proche vous attend :

AIN
04 74 47 49 00
contrat.artisanat@cma-ain.fr

CANTAL
04 71 45 65 00
contrat.artisanat@cma-cantal.fr

LOIRE
04 77 92 38 00
contrat.artisanat@cma-loire.fr

RHÔNE
04 72 43 43 00
contrat.artisanat@cma-lyon.fr

ALLIER
04 70 46 20 20
contrat.artisanat@cma-allier.fr

DRÔME
04 75 48 72 00
contrat.artisanat@cma-drome.fr

HAUTE-LOIRE
04 71 02 34 56
contrat.artisanat@cma-hauteloire.fr

SAVOIE
04 79 69 94 46
contrat.artisanat@cma-savoie.fr

ARDÈCHE
04 75 07 54 00
contrat.artisanat@cma-ardeche.fr

ISÈRE
04 76 70 82 09
contrat.artisanat@cma-isere.fr

PUY-DE-DÔME
04 73 31 52 00
contrat.artisanat@cma-puydedome.fr

HAUTE-SAVOIE
04 50 23 92 22
contrat.artisanat@cma-74.fr





Cette action en 3 étapes, spécialement adaptée à l'entreprise artisanale, permet de bénéficier d'un diagnostic de l'entreprise, d'une formation en groupe et d'une aide directe.



**CONTRAT ARTISANAT
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**
/ TOUTE UNE RÉGION AU SERVICE DE SES ARTISANS /

AMBITION RÉGION INTERNATIONALE

Participer à des actions collectives en France ou à l'étranger

L'action « Participer à des actions collectives en France ou à l'étranger » vous permet de solliciter une aide directe pour participer à des opérations internationales en France, comme à l'étranger (salons, rencontres d'affaires, invitation de prospects étrangers,...), dans la continuité de la démarche « Primo Export ».

Vous avez ainsi la possibilité de prospecter et d'élargir votre marché pour développer votre activité à l'international.

Les objectifs

- Conquérir de nouveaux marchés à l'international
- Participer à des missions à l'international
- Structurer sa démarche à l'international
- Augmenter son chiffre d'affaires

Les +

- Participer à une action internationale à moindre coût
- Bénéficier d'une aide directe réduisant le risque financier d'un développement commercial à l'international
- Être guidé par les experts de la « Team Export Auvergne-Rhône-Alpes »

Les étapes

Diagnostic de l'entreprise, préparation	Formation en groupe ⁽¹⁾	accompagnement individuel	Séminaire de clôture ⁽²⁾	Aide directe ⁽³⁾
0,5 jour	2 jours	1,5 jour	0,5 jour	7 500 € maximum de dépenses externes (subvention 40 %)

(1) Avec un consultant spécialisé.

(2) En présence des experts de la Team France Export.

(3) Une aide directe plafonnée et sur la base d'une liste de dépenses éligibles peut être accordée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

DIAGNOSTIC DE L'ENTREPRISE

Un état des lieux sur la situation de l'entreprise est réalisé. Il permet d'avoir une vue d'ensemble sur son fonctionnement sous tous les aspects : gestion, production, achat, ressources humaines, offre produits ou services, politique commerciale. Ce diagnostic inclut une analyse de la concurrence, du secteur d'activité et de l'environnement géographique afin d'adapter la stratégie commerciale.

FORMATION EN GROUPE

Avant le déplacement, une préparation collective des entreprises participantes est organisée.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

La subvention sera versée sur présentation des justificatifs.

LES INTERVENANTS

Les intervenants sont des conseillers experts de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui ont une très bonne connaissance de l'entreprise artisanale et de son environnement, ainsi que des consultants ou des experts de la « Team Export Auvergne-Rhône-Alpes ».

LE TARIF

Le Contrat Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes est réservé aux entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers. Grâce à la participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Conseil de la formation et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, cette action vous est proposée à un tarif extrêmement préférentiel.